

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU

Jeudi 30 septembre 2010

n°14

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Châtellerault – Zone industrielle nord**
Cession d'un terrain à usage économique à la société
dénommée « LA MAISON DE L'ANGLAIS »

Mesdames, Messieurs,

La société « La Maison de l'Anglais », connue sous l'enseigne « Wallstreet Institute », dont le siège social est à Poitiers, 8 place Alphonse Lepetit, loue actuellement les locaux qu'elle occupe au Technoforum de la zone industrielle du Sanital. Cette société, spécialisée dans les cours de langue étrangère principalement à destination des entreprises, connaît un développement de ses activités qui l'incite à envisager la construction de ses propres locaux, afin de s'adapter à la croissance du secteur où elle évolue, et pérenniser son ancrage sur le territoire châtelleraudais.

Cette entreprise, qui emploie à ce jour 4 personnes, s'est rapprochée de la collectivité dans le cadre de sa recherche de foncier à usage économique, et a manifesté son intérêt pour acquérir une parcelle appartenant à la commune située au sein de la zone industrielle nord, afin d'y construire ses bureaux et ses salles de formation. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AX n°562 pour une contenance de 1 005 m², sise rue des Frères Montgolfier, dont l'acquisition serait portée par une société civile immobilière dénommée « SCI ROOS ».

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens immobiliers,

VU l'avis du service France Domaine en date du 25 août 2010,

VU la promesse d'achat en date du 2 août 2010,

CONSIDERANT qu'il importe de répondre favorablement à cette demande dans le but de favoriser le développement de cette entreprise et la création d'emplois,

CONSIDERANT que cette cession permettra le développement de la société LA MAISON DE L'ANGLAIS et sa pérennisation sur le territoire châtelleraudais,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle cession foncière,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU

Jeudi 30 septembre 2010

n°14

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de céder à la SCI ROOS, société civile immobilière en cours de constitution, dont le siège social est à Poitiers, 8 place Alphonse Lepetit, et représentée par M. Nicolas ROOS, gérant, ou à toute personne morale ou physique qui s'y substituerait solidairement, la parcelle cadastrée section AX n°562 pour une contenance de 1005 m², située zone industrielle nord, moyennant la somme de 10 050 € toutes indemnités comprises, soit un montant de 10€/m² HT,

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir, qui sera passé aux frais de l'acquéreur en l'étude de M^e MAGRE, notaire à Châtellerault, avec la participation de M^e AUDIBERT, notaire à Châtelailon Plage (17), représentant l'acquéreur.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 07/10/2010 n°2734
Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS



